

**COMPTABILITÉ POUR
LES GESTIONNAIRES
ET ASSISTANT(E)S
(E-CO018)
14 Février 2019
Hôtel LE BOUCAN CANOT**

LES ESSENTIELLES

Intervenant :



Patrice DURAND

25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet
Ancien directeur des risques garanties financières et assurances
Ancien Juge au Tribunal de Commerce
Diplômé E.S.C.P.



Public : Dirigeants de cabinets de « SYNDIC » - Gestionnaires et Assistant(e)s de copropriétés



Objectifs :

- Acquérir, perfectionner et mettre à jour les connaissances juridiques et comptables nécessaires à un gestionnaire de copropriété ou à son assistant(e) pour administrer un syndicat de copropriétaires en qualité de syndic ou aider à son administration.
- Être capable de comprendre les comptes du SDC et de les expliquer devant l'AG des copropriétaires.

Depuis le 1er avril 2016, les professionnels de l'immobilier (et leurs personnels habilités) ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle (ou de leur habilitation) sans avoir suivi deux jours de formation minimum par an (décret n°2016-173 du 18 février 2016).

T Tarif adhérent : **217 € TTC** chèque à l'ordre de l'ESI-BE + **45 € TTC** chèque à l'ordre de la fnaim oi.
Tarif non adhérent : **325.5 € TTC** chèque à l'ordre de l'ESI-BE + **50 € TTC** chèque à l'ordre de la fnaim oi.
(Tarif en vigueur jusqu'au juin 2019)

PROGRAMME PAGE 2

E-CO018

COMPTABILITÉ POUR LES GESTIONNAIRES ET ASSISTANT(E)S

4

OBJECTIFS

- **Acquérir**, perfectionner et mettre à jour les connaissances juridiques et comptables nécessaires à un gestionnaire de copropriété ou à son assistant(e) pour administrer un syndicat de copropriétaires en qualité de syndic ou aider à son administration
- **Être capable** de comprendre les comptes du SDC et de les expliquer devant l'AG des copropriétaires.

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Dirigeants de cabinets de « SYNDIC » - Gestionnaires et Assistant(e)s de copropriétés

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Jean-Paul CASTA

Administrateur de biens pendant 30 ans
Maître en droit des Affaires

Patrice DURAND

25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet
Ancien directeur des risques garanties financières et assurances
Ancien Juge au Tribunal de Commerce
Diplômé E.S.C.P.

Marie-Hélène MARTIAL

MHM CONSULTANTS formations, conseil, coaching
Consultante formatrice spécialisée en copropriété
Ancienne directrice Juridique et directrice Copropriété

Germain PERRISSEL

Responsable d'Agence, Syndic de Copropriétés
Master en Management Immobilier,
Construction et Aménagement (MICA)
Diplôme Préparatoire aux Etudes Comptables et Financières

TARIFS

Adhérent FNAIM : 200 € HT

Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Définition et fonctionnement d'une copropriété
- Une comptabilité spécifique pour les copropriétés

I - GESTION ET COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DU SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

- La gestion des opérations
- Les quatre effets du vote d'un budget
- Provisions sur charges et charges de copropriété
- La trésorerie du syndicat : les provisions, les avances et le fond de Travaux
- Les provisions sur budgets
- Les avances
- Le fond de travaux
- L'exécution des opérations et l'arrêté des comptes
- L'approbation des comptes du syndicat et ses effets
- Documents comptables du syndicat et documents comptables individuels
- Comptabilité du syndicat
- Principe et fonctionnement de la comptabilité d'engagement
- Intérêt d'une comptabilité d'engagement dans la gestion d'un SDC

II - LA NOMENCLATURE DES COMPTES ET LES RÈGLES DE LEUR FONCTIONNEMENT

- Le plan comptable ou « nomenclature des comptes »
- Des règles spécifiques de fonctionnement des comptes
- Les comptes et les cinq classes de comptes

III - LA PRÉSENTATION DES COMPTES AUX COPROPRIÉTAIRES : LES CINQ DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

- La notion de documents de synthèse
- La notification des documents de synthèse aux copropriétaires
- Forme et établissement des documents de synthèse
- Différence entre documents comptables et documents de synthèse
- Description des cinq documents de synthèse